

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 059-265902767-20250414-DEL080420257-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
CANTON DE DOUAI SUD

COMMUNE DE GUESNAIN

**_*_*_*_*_*_*_*_*

**_*_*_*_*_*_*_*_*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN

La huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 26 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Votants : 9

Etaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente

Mesdames et Messieurs AMADEI Corinne – SENEZ Jean-Pierre- FERMEN Claudine - DEVRED Sylvain - CUISSE Marie-Line – DELARUE Laurent - DRAPIER Régine - REGNIEZ Renée

Excusées :

Madame DEMAREST Danièle

Absents :

Monsieur DELARUE Laurent

COMPTE DE GESTION 2024
FOYER LOGEMENTS

Le Conseil d'administration du CCAS réuni sous la présidence de Madame LUCAS Maryline, Présidente du CCAS du Foyer logements Les Jours Heureux

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

- Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Madame LUCAS Maryline a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2024 les finances du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 059-265902767-20250414-DEL080420257-DE

annexes :

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part

Fait et délibéré en séance.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Maryline LUCAS

